

MAIRIE
DE**BASSE - RENTGEN**

57570

**Nombre de membres afférents au conseil : 11****Nombre de membres en exercice : 10****Qui ont pris part aux délibérations : 10****Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
du 06/09/2023 à 18h30**

Le six septembre deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la maison commune de BASSE-RENTGEN, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur GONAND Eric, Maire.

(Date de convocation : (25/08/2023).

Étaient présents : MM : Charles DELION, Jean-Paul FEIPPEL, Eric GONAND, Jeannot OESTREICHER, Serge STAUDT

MMES : DORY Magdalena, Marie-Caroline DUMAS, Adeline HENRY, Anne-Sophie RIO, Sandra SCHWARTZ.

Étaient absents excusés : Néant.

Étaient absents non excusés : Néant

Mme Marie-Caroline DUMAS été nommée secrétaire, conformément à l'article L.2541-6 du CGCT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur GONAND Eric, Maire,
Délibère comme suit :

- approuve, à l'unanimité, l'ordre du jour qui comporte 10 points (point N°1),
- approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du 03/07/2023 (point N°2)

Point N°3 – Renouvellement des baux de chasse 2024-2033 – Création commission chasse

Dans le cadre du renouvellement des baux de chasse 2024-2033,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- Désigne Monsieur OESTREICHER Jeannot et Monsieur DELION Charles en qualité de membres de la commission communale de chasse.

Point N°4 – Modification des statuts de la CCCE – Mise à jour et transfert de la compétence « infrastructures de recharge pour véhicule hybride et électrique (IRVE).

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,
Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2224-37, L. 5211-17 et L. 5211-20,

Vu l'arrêté préfectoral n° DCL/1-033 en date du 22 juillet 2021, portant modification des statuts de la CCCE,

Vu l'arrêté préfectoral n° DCL/1-040 en date du 8 octobre 2021 portant adhésion des Communes de Contz-les-Bains et Haute-Kontz à la CCCE à partir du 1^{er} janvier 2022,

Vu l'arrêté préfectoral n° DCCL/1-049 en date du 16 décembre 2021 actant la composition du conseil communautaire de la CCCE à la suite de l'adhésion des Communes de Contz-les-Bains et Haute-Kontz,

Vu la délibération n° 6 du Conseil communautaire en date du 27 juin portant modification des statuts et notamment la prise de la compétence,

Considérant les modifications ci-après énoncées,

1. Mise à jour des statuts

➤ **TITRE I – DENOMINATION, SIEGE ET DUREE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

ARTICLE 1 : COMMUNES MEMBRES, DENOMINATION

- *Ajout des Communes de Contz-les-Bains et Haute-Kontz*

➤ **TITRE II – ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS**

ARTICLE 1 : LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

- *Ajout des sièges au sein du Conseil communautaire pour les Communes de Contz-les-Bains et Haute-Kontz suite à leur adhésion ainsi qu'un 6^e siège pour la Commune de Cattenom.*

➤ **TITRE III – COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS**

ARTICLE 2 : COMPÉTENCES SUPPLEMENTAIRES

G. Actions ou événements sportifs et culturels et/ou touristiques d'intérêt au moins communautaire

- *Suppression de « Transport du public scolaire maternel et primaire vers les équipements sportifs d'intérêt communautaire ».*

I. Etudier et mettre en œuvre un maillage pertinent d'équipements dans le domaine de l'accueil de la petite enfance et de l'accueil périscolaire répondant aux besoins

du territoire communautaire, donc d'intérêt communautaire, c'est à dire dépassant le simple rayonnement communal

- *Nouvelle dénomination du Relais de la Petite Enfance, anciennement Relais assistants maternel*

K. Compétence « Gestion et animation des deux sites naturels remarquables »

Considérant l'accord de la Commune de Puttelange-lès-Thionville, de reprendre la gestion du site Natura 2000 « Vallon de Halling » à Puttelange-lès-Thionville sans transfert de charges,

- *Suppression du site Natura 2000 « Vallon de Halling » à Puttelange-lès-Thionville, sans transfert de charges*

N. Autres compétences facultatives

Considérant la volonté politique de la CCCE d'étendre la prise en charge du transport du public scolaire maternel et primaire du territoire vers tous les équipements communautaires,

- *Ajout du « transport du public scolaire maternel et primaire du territoire vers tous les équipements communautaires, notamment sportifs, touristiques, culturels, environnementaux... »*

2. Transfert de la compétence Infrastructures de Recharge pour Véhicule hybride et électrique

Considérant que la Communauté de Cattenom et Environs, résolument engagée dans la transition écologique, entend contribuer fortement à la diminution de l'impact environnemental des véhicules à combustible fossile,

Considérant que dans ce cadre, et alors que l'automobile reste un facteur déterminant d'accès à l'emploi et aux services, l'un des leviers importants pour lutter contre le dérèglement climatique et la pollution de l'air est le développement des véhicules électriques. Cette mission ne saurait être accomplie sans un équipement équilibré et pragmatique du territoire en bornes de recharge. Afin d'assurer la cohérence du maillage territorial des Infrastructures de Recharge pour Véhicule hybride et électrique (IRVE), de tenir compte des caractéristiques du réseau électrique et de mutualiser les coûts, il est proposé de modifier les statuts en y intégrant la compétence IRVE,

- **TITRE III – COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS**

ARTICLE 2 : COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES

N. Autres compétences facultatives

Ajout de la compétence « Infrastructure de Recharge pour Véhicule hybride et Electrique » :

- *« création, entretien et exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables ».*
- *« Mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables »*
- *« élaboration d'un schéma directeur de développement des infrastructures de recharges ouvertes au public »*

Considérant le projet de statuts modifiés ci-annexé,

Considérant cet exposé,

Il est demandé au Conseil municipal :

- **d'approuver la modification des statuts telle que mentionnée en annexe, comportant la mise à jour et le transfert de la compétence IRVE,**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- approuve la modification des statuts telle que mentionnée en annexe, comportant la mise à jour et le transfert de la compétence IRVE,

Point N°5 – Convention d'occupation temporaire du domaine public (mise en place d'un distributeur de pizzas).

Suite à la demande de la SAS API TECH en date du 23/06/2023 pour l'installation d'un distributeur de pizza automatique sur le domaine public communal, à savoir : le parking de la Salle Saint Joseph,

Suite aux explications données par Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après discussion,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- décide de ne pas réserver une suite favorable à cette installation en raison des nuisances qu'elle pourrait occasionner aux personnes résidant à proximité du parking de la Salle Saint Joseph.

Point N°6 – Tarifs gîtes communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- Décide d'appliquer une augmentation de 5% sur les tarifs des 3 gîtes communaux à compter du 01/01/2024.
(cf. tableaux des tarifs ci-joints).

Point N°7 – Devis métallerie puits Haute-Rentgen

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réception d'un devis envoyé par la Sarl LT Métallerie concernant la fourniture et la pose d'une grille en ferronnerie pour le puits ancien de Haute-Rentgen.

Avant de prendre une décision, les conseillers souhaitent que d'autres devis avec croquis soient demandés.

8° Opération « brioches de l'amitié »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- Accepte de verser une subvention d'un montant de 100 € à l'A.P.E.I. Moselle, au titre de l'opération « brioches de l'amitié » qui se déroulera du 9 au 15 octobre 2023.

9° Acceptation chèques GROUPAMA et ORANGE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- Accepte le chèque d'un montant de 250.00 € émanant des Assurances Groupama, à titre de remboursement de la franchise pour le sinistre N°2022663713 (remplacement lampadaire rue de la Tuilerie-Coquelicots).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- Accepte le chèque d'un montant de 1543.64 € émanant des Assurances Abeilles IARD, à titre de remboursement pour le sinistre N°2023627503 (remplacement borne d'éclairage sur le chemin piéton à Haute-Rentgen).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- Accepte le chèque d'un montant de 42.54 € émanant d'ORANGE, à titre de remboursement d'un avoir sur la facture N°0382823880 23G0.

10° Divers

Convention SPA

Contrat de prestation de service de fourrière animale sans ramassage ni capture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prestation de service de fourrière animale sans ramassage ni capture avec la Société Protectrice des animaux, prenant effet à compter du 1^{er} octobre 2023.

Le tarif étant fixé à 1.27 € par habitant pour les années 2023, 2024, 2025, et 2026.

Désignation d'un nouveau délégué au Syndicat Scolaire du Groupe Scolaire Jules Verne.

Suite à la démission du Conseil Municipal de Madame Estelle SCHONBERGER à compter du 10/07/2023, le Conseil Municipal doit désigner un nouveau délégué au Syndicat Scolaire du Groupe Jules Verne.

Suite à la candidature de Monsieur FEIPPEL Jean-Paul,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- Désigne Monsieur FEIPPEL Jean-Paul en qualité de délégué au Syndicat Scolaire du Groupe Scolaire Jules Verne.

Immeuble menaçant ruine - péril imminent

Vu l'état de dangerosité des bâtiments appartenant à Mesdames KOHN, Monsieur le Maire propose de relancer une nouvelle procédure de péril imminent. Contact sera également pris avec le service de Tutelle et de Curatelle désigné comme mandataire spécial de Madame KOHN Josette.

Repas des Anciens

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux d'organiser un repas en fin d'année.

Les conseillers approuvent cette proposition.

La séance est levée à 19h25.

Vu par Nous, Eric GONAND, Maire de la commune de Basse-Rentgen, pour être affiché le 12/09/2023 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Basse-Rentgen, le 12/09/2023.

Le Maire
GONAND Eric



